

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 206

DE LYON

Dimanche 24 Juillet 1904

Journal Démocratique Quotidien

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{rs} A 15 DE CHAQUE MOIS

ANNONCES
A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité
Artistique et Commerciale, 62, rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS...

Lyons et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr. 20 fr.
Autres départements... 6 fr. 12 fr. 24 fr.
Etranger (Union Postale)... 9 fr. 18 fr. 36 fr.

FAITS DU JOUR

Un journal parisien a publié des documents intéressants sur le conflit entre le Vatican et l'évêque de Laval. Le courrier porteur des instructions du gouvernement français est arrivé à Rome hier.

Les journaux se déclarent satisfaits du règlement de la question du « Malacca ». Les journaux russes demandent la révision des traités de neutralité des Dardanelles et de Suez.

Un incident vient de surgir entre l'Allemagne et la Russie, à propos de la prise d'un navire allemand dans les eaux de Suez.

Le commandant de gendarmerie Lebrun-Renaud, qui joua un rôle prépondérant dans l'affaire Dreyfus, vient de donner sa démission.

Le bruit court de la démission d'une partie de la municipalité de Cluses.

CARNET DU DIMANCHE

Supposons un habitant de la lune tombant subitement sur notre planète; supposons qu'il tombe en France, à Paris, et que ce lunaire, curieux, veuille connaître les mœurs du peuple qui l'hospitalise. On lui apprendra que la République française est anticléricale, que le culte de la divinité n'a plus que de rares adeptes, que les pratiques religieuses sont abandonnées aux femmes et aux enfants comme puériles et insensées. On lui apprendra, en outre, que le chef du gouvernement est M. Combes; que ce Combes, ennemi farouche de la religion, se moque du Pape et des évêques. On complètera son instruction en lui révélant l'absolu anticléricalisme de certains terribles qui s'appellent Jaurès, Clémenceau, Gérauld-Chihrard, tous conseillers écoutés du pouvoir.

Ce lunaire se dira : « Je suis tombé chez un peuple sans Dieu, sans religion, pour qui les querelles de l'Audéla n'existent pas ou sont le domaine exclusif de quelques rêveurs. »

Supposons, maintenant, que l'habitant de l'astre des nuits soit initié à notre langue, et qu'il lui vienne l'idée baroque de s'aventurer à travers nos journaux. Vous voyez sa stupefaction, son étonnement, en constatant que les gazettes de France sont remplies de polémiques cléricales et religieuses. On y entretient le lecteur — et avec quelle fureur — du Vatican, du Pape, des évêques, du Concordat, etc. Le lunaire n'y comprendrait plus rien, et, pour le coup, retomberait dans la lune, persuadé que nous sommes un peuple d'épileptiques, d'inconscients et de fous.

Combien juste et équitable appréciation !

N'est-il pas, en effet, de notoriété universelle, que le gouvernement de M. Combes est un gouvernement anticlérical ? Or, quel est le ministère qui, depuis trente ans, se soit autant occupé de questions religieuses que ce ministère de libres-penseurs, de parpaillots, d'athées authentiques ? Aucun. Dans les Conseils des ministres, on délibère sur le Pape et le Concordat ; au Parlement, on discute sur les congrégations, sur le port de la soutane, sur le droit canon, sur le pouvoir temporel, sur la juridiction épiscopale ; dans les journaux anticléricaux, on ouvre des rubriques spéciales pour les questions religieuses, on polémique avec violence pour la défense de certains évêques, on invoque à tout propos et hors de propos, le Concordat, la validité du Concordat, la nullité du Concordat, on jette le Pape à la tête des évêques et les évêques à la tête du Pape.

Et il paraît que nous sommes sous un gouvernement anticlérical ! Quo serait-ce, mon Dieu, si c'était le contraire ! Il est, en effet, stupéfiant de voir des anticléricaux farouches apporter une telle ardeur dans le conflit actuel entre le Vatican et le gouvernement français et prendre, avec un tel parti-pris, la défense des évêques de Laval et de Dijon en rébellion contre l'autorité pontificale. Si ces anticléricaux étaient logiques, ils se diraient : « Ce sont là choses qui ne nous regardent point; que les évêques soient rouges ou blancs ce sont toujours des évêques; qu'ils s'arrangent avec leur Pape. »

Mais non ! Clémenceau et Jaurès brandissent le Concordat, ils invoquent la dignité épiscopale et ils en appellent à l'Eglise romaine à l'Eglise gallicane. C'est absurde, illogique, mais cela muse le peuple. Combes ne demande

pas autre chose, et Jaurès non plus. Pendant ce temps on oublie les réformes démocratiques.

Si M. Combes, au lieu d'être hypnotisé par l'anticléricalisme, s'occupait avec plus de sollicitude de la classe ouvrière, de la législation du travail, des revendications prolétariennes, nous n'aurions pas à regretter les tristes incidents qui, comme ceux de Cluses, jettent le deuil dans toute une contrée.

On connaît dans ses détails la tragédie qui vient d'ensanglanter la petite ville des Alpes. Les ouvriers de l'usine Cretiez sont en grève, grève politique dit-on ; ils manifestent — il n'y a pas de grève sans manifestation ; ils arrivent devant l'usine où ils étaient déjà venus les jours précédents ; ils conspuent les patrons avec un air menaçant ; soudain les fenêtres de l'immeuble s'ouvrent et la fusillade éclate, les fils Cretiez tirent, tirent, affolés, aveuglés, fous ; trois morts et une centaine de blessés ; les grévistes se précipitent à l'assaut de l'usine qui est pillée, incendiée, et tandis que les flammes montent dans le ciel chaud de l'été, les cris de mort, de haine, de rage se mêlent aux crépitements du feu.

Voilà, en quelques lignes, le drame terrible. Quelle est, au juste, la responsabilité des meurtriers ? Il serait téméraire de l'établir avant que la lumière n'ait été faite et avant que la justice ne soit entourée d'une sévère documentation. Ils sont donc coupables au même titre, et ceux qui traitent les fils Cretiez d'assassins, et ceux qui font retomber sur les grévistes le sang des malheureux fusillés.

Je comprends le frisson d'horreur qui a secoué le pays ; l'ouvrier qui est en grève use d'un droit, et si l'autorité le permet il peut appuyer ses revendications par des manifestations pacifiques, c'est même souvent le seul moyen en son pouvoir pour faire triompher ses revendications. Quand le gréviste tombe sous les balles des patrons dans l'exercice légal d'un droit, son cadavre revêt l'aureole du martyr, comme le soldat qui succombe pour défendre sa patrie. Aussi, les regrets unanimes sont-ils allés aux victimes des grèves de Cluses, aux victimes des surexcitations révolutionnaires et de l'égoïsme patronal.

Si les fils Cretiez sont coupables, ils ne le sont pas seuls. D'autres encourront la responsabilité morale du sang versé ; ce sont ceux qui excitent patrons contre ouvriers et ouvriers contre patrons ; ce sont ceux qui prêchent la lutte des classes, la guerre entre le prolétariat et le capital ; ce sont ceux qui sèment les doctrines meurtrières, qui arment les Français les uns contre les autres et qui vivent de la guerre civile.

Dans un récent et retentissant discours M. Millerand a fait un éloquent appel à « la paix française », à l'union des forces vives du pays. Après le drame de Cluses, en face de l'anarchie qui tend à s'implanter partout et à transformer en désordres chroniques l'application du droit de grève, on regrette que l'ancien ministre du commerce n'ait pas fait entendre ces paroles généreuses plus tôt, et qu'il ait tant aidé lui-même à la propagation des doctrines égoïstes de la lutte des classes.

Camille DIJOU

Notes Politiques

UN NOUVEAU FAIT DU PRINCE

M. Combes, ministre de l'Intérieur, a alloué sur les fonds du pari mutuel 50.000 francs à la ville de Marennes (Charente-Inférieure) pour l'agrandissement de l'hôpital. J'avais bien pensé, en lisant cette information, dénuée de toute poudrière, qu'un député de Paris en ferait l'objet d'une interpellation. Elle est annoncée. Il est, en effet, difficile d'imaginer un acte plus audacieusement arbitraire et, par surcroît, plus malhonnête que celui qui vient de se permettre le président du Conseil. M. Combes est, dans le département même où s'exerce son apparente générosité, candidat aux élections pour le conseil général, qui vont avoir lieu dans quinze jours. Il a déjà sur ses concurrents l'avantage, qui n'est pas mince, d'être chef du gouvernement ; il trouve que ce n'est pas assez et, sans la moindre vergogne, il met la main sur l'argent des pauvres, sur un argent qui est exclusivement réservé à des œuvres de solidarité sociale, pour se faire une superbe réclame électorale.

D'abord, comment ose-t-il disposer, en vertu de sa seule volonté, des fonds provenant des prélèvements sur le pari mutuel ? Ces fonds, qui sont recueillis sur tous les champs de course de France, mais dont la plus grande partie, pour être vraie, la presque totalité est fournie par les hippodromes appartenant à la Ville de Paris, avaient jusqu'ici été répartis

entre les œuvres d'assistance jugées dignes des encouragements de l'Etat, par les soins d'une commission siégeant au ministère de l'Agriculture. J'ignore, n'ayant pas sous la main le moyen de le vérifier rapidement si la commission créée par le décret de M. Goblet a été récemment supprimée. Mais, quand elle le serait, il paraîtrait impossible qu'aucun gouvernement ait pu avoir la pensée de s'attribuer à lui-même et à lui seul le mandat de distribuer, sans aucune espèce de contrôle, des sommes importantes qui peuvent être si facilement détournées de leur but charitable et appliquées aux besoins de la politique.

Cette imprudence eût-elle été commise, il resterait encore pour ultime garantie ce dernier fonds de respect humain qu'on a toujours droit de supposer, même chez les gouvernements les plus endurcis, et qui interdit aux plus cyniques de substituer trop visiblement leurs nécessités personnelles à celles de l'Etat. Mais le « grand honnête homme » de M. Brissac a-t-il honte bue. Il ne faut jamais dire de lui : « le scandale serait trop fort ; il n'oserait pas ». Il ose toujours. D'autres auraient employé les ressources de la bienfaisance publique à soutenir les candidatures de leurs amis ; lui, il les emploie à soutenir la sienne. Et vous verrez qu'il se trouvera une majorité pour affirmer que les choses sont très bien ainsi, car M. Combes c'est le bloc, et ce qui sert le bloc est toujours assez moral et assez probe. — A. H.

INFORMATIONS

Paris, 23 juillet.

LES DÉCORATIONS DU MINISTÈRE DES BEAUX-ARTS. — Le Gaulois dit que les décorations du ministère des Beaux-Arts ne paraîtront que dans la première quinzaine d'août. MM. Gustave Geoffroy et Alfred Bruneau seront promus officiers de la Légion d'honneur. Parmi les futurs chevaliers on cite : MM. Pierre Weber, Paul Gavalat, Jean Julien, auteurs dramatiques de l'école de la Comédie Française ; Gabriel Mourey, Camille Maclair, critiques d'art ; Benoit, conservateur des antiquités égyptiennes au Louvre ; M. de Monzie, chef de cabinet de M. Chaumié.

L'ÉLECTION DE MONTREUIL. — C'est demain que doit avoir lieu l'élection législative de Montreuil pour le siège laissé vacant par l'invalidation de M. Hémar.

Les ministres ont mené une campagne acharnée, important des millions électoraux, vraiment scandaleux dans cette élection. Pression administrative, réunions truquées par des gens sans aveu, étrangers à la circonscription, tout a été mis en œuvre pour venger le dernier échec du ministère Daulou. Il y a lieu de croire que tous ces faits vont contre le gré de leurs auteurs et que les sympathiques députés invalides retourneront à la Chambre, les électeurs honnêtes étant indignés de la mauvaise foi de ses adversaires.

M. Hémar est plein de confiance dans le résultat du scrutin de dimanche prochain.

JUSTE, MAIS... BIEN SÉVÈRE ! — La huitième chambre du tribunal correctionnel a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire d'un malheureux porteur de pain ayant au cours de sa tournée de livraison, prélevé un morceau de la pesée, du poids de cinquante grammes, pour apaiser des tiraillements d'estomac. Le tribunal a condamné à 25 francs d'amende et à la prison de quinze jours le malheureux porteur de pain, qui a été déclaré civilement responsable vis-à-vis du client.

Tant de sévérité pour les humbles n'est-elle pas choquante à côté des excessives indulgences que la justice ne cesse de montrer pour les gros délinquants ?

M. COMBES ET M. LOUBET. — Nous tenons d'une personnalité des plus autorisées après de l'Élysée, dit la Liberté, le propos suivant de M. le président de la République :

« J'avais déclaré que je ne me représenterais pas à l'expiration de mes sept années de présidence. Mais si M. Combes est encore président du Conseil ou en posture d'être élu, je me représenterai s'il le faut, afin de lui faire échec. J'estime que ce sera pour moi un devoir impérieux d'assumer à nouveau cette lourde charge plutôt que de laisser entre les mains de M. Combes, le premier poste de l'Etat. »

L'AFFAIRE DREYFUS

L'instruction. — Démission du commandant Lebrun-Renaud. — Les dessous des perquisitions de Lunéville.

Paris, 23 juillet.

Instruction de l'affaire Dautriche. — C'est le rapport de M. Camille Légrand sur le grallage Dautriche qui fait en ce moment tous les frais de l'instruction du capitaine Cassel.

Depuis deux jours, le colonel Rollin est placé sur la sellette. C'est avec la netteté et la précision la plus parfaite qu'il répond aux incessantes questions qui lui sont adressées.

On sait à ce propos, que, dans ces conditions, M. Camille Légrand laisse deviner, sans préciser, que le nom grâté par le capitaine Dautriche ne serait autre que celui de l'ancien chef du service des renseignements.

Si cette hypothèse, qui est bien loin d'être vérifiée, se démontrait cependant, elle ne pourrait être qu'en faveur des officiers arrêtés. Il est tout naturel, en effet, que, pour une cause ou pour une autre, le capitaine Dautriche ait porté sur son carnet de caisse le nom du chef du service.

En aucune façon elle ne viendrait à l'appui de l'accusation qui tend, on s'en souvient, à faire la preuve que le nom grâté par l'archiviste Dautriche était celui du témoin Czernuski.

Mais, nous le répétons, l'hypothèse est bien loin d'être vérifiée et sans entrer dans le détail de l'instruction, nous savons qu'avant peu, il sera démontré victorieusement que le nom grâté n'était pas celui du colonel Rollin, mais celui d'une autre personnalité.

Démision
du commandant Lebrun-Renaud
Paris, 23 juillet.

On mande du Puy la démission du commandant de gendarmerie Lebrun-Renaud, dont on se rappelle la déposition sensationnelle dans l'affaire Dreyfus.

M. Lebrun-Renaud, capitaine à cette époque, avait recueilli un aveu de la bouche même de Dreyfus et avait transmis à ces chefs ce qu'il avait entendu.

L'incident de Lunéville. — Il est dit que la procédure engagée contre les officiers arrêtés ne sera qu'une longue suite d'illégalités. Déférés au parquet militaire, ce serait, semble-t-il, à la justice militaire seule à instruire. On ne dépend pas de deux juges à la fois, il en va autrement pour eux. Tandis que leurs juges naturels enquêtent, expertisent, interrogent, la chambre criminelle, parallèlement, de son côté, ouvre une instruction, en dehors du parquet militaire, en dehors du rapporteur, en dehors des avocats, mais avec l'espoir de fortifier, par des manœuvres occultes, l'accusation.

Dans ce moment même, où ils se défendent devant les magistrats militaires, les magistrats civils, qui ne sont pas saisis, jettent le désir de les accabler, se livrent à des enquêtes sur les faits mêmes pour lesquels les prévenus sont traduits devant une autre juridiction.

Ce qui vient de se passer à Lunéville a ce point de vue est probant.

Un certain personnage, dont l'origine explique le zèle à servir la cause du condamné de Rennes, raconta à un rédacteur d'une feuille comiste que le capitaine Mareschal, en 1899, a envoyé à Czernuski un télégramme à Bruxelles, le domestique du cardinal d'Orléans, télégraphique avait montré la dépêche. Le rédacteur de la feuille comiste, va voir le sous-préfet qui accourt à Paris.

Enfin, on le tient donc le fait nouveau ! Puisque c'était pour subordination du témoin Czernuski que le capitaine Mareschal était arrêté, il semblait que le fait devait être porté à la connaissance de ses juges, pour l'enquête et les interrogatoires. La chambre criminelle se réserve d'agir autrement.

C'est par ses soins que l'on s'enquiert au télégraphe de retrouver le talon de la dépêche : on ne trouve rien. On convoque les témoins chez le juge d'instruction, car c'est à une véritable instruction, indépendante de la première, et faite par des juges d'une autre juridiction, à laquelle on se livre.

Le dénonciateur a perdu sa belle assurance... Il ne sait plus rien que par quid. Il est évident qu'il n'a que misérablement bluffé.

Mais on a commémoré, il faut trouver quelque chose. On appelle en témoignage trois camarades du capitaine Mareschal pour leur faire dire que cet officier, de très bonne famille, était dépensier... Deux d'entre les témoins cités protestent hautement et disent qu'homme probe et sérieux est leur ancien camarade ; un troisième ne sut que dire, qu'étant à Paris, le capitaine Mareschal confiait cher aux siens.

Piètre résultat, qu'on essaya de corser en insérant au procès-verbal que M. Mareschal, patriote ardent, avait bien pu, dans l'excès de son zèle, et étant donné sa prodigieuse, faire des dépenses excessives avec les fonds de son service.

Ses anciens camarades se refusèrent à signer cette déclaration qui était mensongère.

C'était un flasco général : il avait du moins servi à prouver que la loi était violée une fois de plus au grand dommage des officiers prévenus et que celle violation était le fait de la chambre criminelle, en enquêtant parallèlement au conseil de guerre sur des faits déjà défrétés à cette juridiction.

L'INCIDENT ANGLO-RUSSE

La fin du Conflit

Londres, 23 juillet.

Le correspondant du Daily Express à Berlin dit tenir de haute autorité que l'incident du « Malacca » a été réglé sur les bases suivantes :

L'Angleterre reconnaît le droit des navires de guerre russes de visiter les navires anglais et donne l'assurance formelle que la cargaison et les munitions de guerre du « Malacca » étaient la propriété du gouvernement. La Russie admet que le capitaine du « Saint-Petersbourg » a commis une erreur de jugement en saisissant le « Malacca » et consent à payer à la Peninsular and Oriental Cie une indemnité dont le montant sera fixé plus tard et elle promet que les commandants de croiseurs russes useront de plus de circonspection envers les navires anglais à l'avenir.

Le correspondant ajoute que la France, l'Allemagne et l'Autriche ont, toutes les trois, donné à la Russie le conseil amical de rendre le « Malacca » sans retard.

Tous les journaux se déclarent satisfaits du règlement de la question du « Malacca », tout en réservant les réserves du gouvernement devant le parlement, mais ils insistent tous pour que la question du statut de la flotte volontaire et du passage des Dardanelles soit définitivement réglée.

Le Daily Chronicle et le Daily Telegraph font, en termes chaleureux, l'éloge de la conduite, de la diplomatie française dans l'affaire du « Malacca ».

Le passage des détroits neutralisés. — Saint-Petersbourg, 23 juillet.

La presse russe accueille avec une satisfaction unanime l'apaisement de l'incident qui a fait surgir de graves questions dont la solution s'impose impérieusement, notamment celle des conditions du passage des détroits turcs, et du droit pour tous les États d'armer en mer des navires marchands ayant quitté leur port d'attache sous pavillon de commerce.

Les Novosti Vremia estiment que les limitations établies pour le passage des détroits ont pour unique but de sauvegarder l'intérêt national et impliquent nullement l'interdiction pour des navires de commerce de traverser les détroits. Aucun État indépendant ne saurait se soumettre à l'obligation de demander à quiconque l'autorisation de construire ou d'armer de nouveaux navires de guerre, ainsi que de donner notification de ces faits.

Le Spect exprime un avis analogue. La Gazette de la Bourse prévoit que si on entreprenait de résoudre maintenant de manière définitive la question des détroits turcs, la Russie pourrait compter sur l'appui non seulement de la France, son alliée, mais aussi de l'Allemagne qui aurait alors une excellente occasion de mettre des cartes sur table et de prouver combien elle apprécie son amitié traditionnelle avec la Russie.

Les Novosti constatent également le droit de toutes les puissances à convertir librement en cas de besoin leurs navires de commerce en navires de guerre après qu'ils ont franchi les passages neutralisés, tels que les détroits turcs et le canal de Suez. On a reconnu à plusieurs reprises dans ces dernières années que le règlement de la fermeture des détroits turcs aux navires de guerre constitue un anachronisme historique.

Les Novosti déclarent que ce règlement comporte en outre une profonde injustice envers la Russie dont il entrave actuellement la libre disposition des forces maritimes. Ils ajoutent que l'Angleterre accomplirait une grande œuvre en prenant l'initiative de l'annulation de cet injuste anachronisme.

LA FRANCE & LE VATICAN

Publication de quelques documents. L'évêque de Laval serait excommunié. La solution est imminente.

Paris, 23 juillet.

LE VATICAN ET L'ÉVÊQUE DE LAVAL.

Le Matin publie aujourd'hui quelques documents relatifs à l'incident des évêques.

C'est d'abord une lettre du cardinal Serbelloni Vanetti du 17 mai et que l'évêque de Laval reçut le matin de l'Ascension. Mgr Gay se déclarait formellement à envoyer à la Sacré Congrégation de l'Inquisition, sa démission dans le délai d'un mois.

« Votre résistance, ajoutait le cardinal, l'obligeait à agir contre vous avec la plus extrême rigueur et vous pouvez avoir la certitude qu'elle le ferait sans hésitation. »

L'évêque faillit s'écrouler et il aurait remis sa démission, si le ministre prévenu, ne lui avait fait remarquer que son titre, créé par deux pouvoirs, ne pouvait s'abolir que par leur dualité concordante et que toute démission impérative équivalait à la négation du Concordat, entraînerait pour la curie, pour son diocèse et pour lui-même les plus graves représailles.

Le prélat attendit donc le résultat des représentations diplomatiques engagées sur son cas.

Le 25 juin, à l'occasion de la Saint-Pierre, il écrivit au Pape lui exprimant ses vœux de bonne fête et son témoignage de filiale obéissance. Il reçut peu après une lettre du cardinal Merry del Val, datée du 2 juillet, le prévenant que, dans le délai de quinze jours, il devrait se trouver à Rome pour répondre devant le Saint-Office des accusations portées contre lui ; faute de se présenter dans le délai prescrit, il devrait se considérer comme déposé, ipso facto, de tout pouvoir épiscopal et de toute juridiction diocésaine.

Mgr Gay se décida à partir pour Rome mais, en passant à Paris, il s'arrêta place Beauveaux et le ministre le renvoya dans son diocèse, lui déclarant qu'il ne pouvait pas s'absenter de son diocèse avant que l'Etat n'eût obtenu les explications demandées et les satisfactions nécessaires.

L'évêque reprit donc le chemin de Laval, en prévenant, par lettre chargée, Mgr Merry del Val de l'insuccès de sa tentative et en lui envoyant 300.000 fr. pour le cardinal de Saint-Pierre.

Mgr Merry del Val écrivit une seconde fois à Mgr Gay, le 10 juillet, le prévenant que s'il ne se présentait pas le mercredi 20 juillet devant la congrégation du Saint-Office, il serait sans nouvel avis, et par le seul fait de son abstention, destitué de tous les pouvoirs inhérents à la charge épiscopale.

Le cardinal ajoutait : « En réponse à l'annonce que vous avez communiqué au gouvernement français les documents du Saint-Siège, je vous invite à relire attentivement le bulle apostolique Sedes. Vous y trouverez l'énoncé de la peine que vous avez encourue en faisant appel au bras séculier pour empêcher l'accomplissement de la sentence de l'Eglise. »

L'évêque relut la bulle et y trouva que pour avoir rempli strictement son devoir concordataire, il était excommunié.

IMMINENCE DE LA SOLUTION.

Rome, 23 juillet.

Le courrier qui portait des instructions définitives pour le chargé d'affaires de France est arrivé à Rome ce matin, avec un jour de retard.

M. de Courcel vient de se rendre au Vatican pour conférer avec le secrétaire d'Etat. On attend avec curiosité l'issue de cette entrevue.

La solution est sans doute imminente et on croit généralement que ce sera la rupture d'un des hauts personnages de la cour pontificale, qui a passé plusieurs années en France, exprimant ce matin ses craintes pour l'avenir de notre pays, m'a dit qu'après la rupture du Concordat, il sera difficile d'en négocier un autre plus tard. Il considère comme un désastre pour l'Eglise de France la suppression du budget des cultes, car la générosité des fidèles sera insuffisante et la situation qui va être créée sera pire qu'après la Terreur, à cause de l'état d'indifférence d'une grande partie de la nation.

La seule chose que l'on y gagnera, m'a dit ce personnage en terminant, ce sera la réparation du clergé qui, pauvre et persécuté, devra d'autant plus se montrer digne et vertueux.

Il ne sera tenu aucun compte des changements d'adresse, sans l'envoi de la bande accompagnée de 50 centimes pour frais.

LA PRESSE AU JAPON

Historique du journalisme au Japon. Les principaux journaux. — Comment se fait un journal au Japon. L'importance de la presse.

Nous allons, dans cette causerie, étudier l'histoire du journalisme au Japon, son état actuel, et le rôle qu'il a joué dans les événements de l'empire.

En 1858, dernière année de l'ère Ka-ki, première année du gouvernement de Tokugawa-Iesada, la flotte américaine, sous les ordres du commodore Perry, parut dans le port d'Uraga. Bon gré, mal gré, force fut au gouvernement shogunal de subir les barbares *ebisu-fu*, et d'accepter leurs conditions, d'ailleurs peu onéreuses. La route était ouverte, là où étaient passés les Américains, passèrent aussi les Anglais, les Français et les Russes, si bien qu'en 1858, quatre ou cinq traités avaient été arrachés à ce pays complètement fermé jusqu'alors.

Tout le monde parlait des étrangers, mais personne ne savait au juste qui ils étaient, d'où ils venaient ; à tout prix, il fallait les connaître. C'est alors que commença la traduction des journaux étrangers, surtout des journaux hollandais qui pénétraient à Nagasaki. Un homme qui a transformé le Japon, Fukuzawa-Yukichi, aujourd'hui directeur du plus grand journal indépendant de Tokio, et fondateur d'une brillante université libre, le Keio-Gijuku fut un des premiers traducteurs.

Puis ce furent sous l'ère Ansei (1854-59), le Kaji-Kwanchin, qui s'imprimait à Hong-Kong, et se répandit à Yokohama, pendant les deux années de l'ère Bunkyo 1861-63, deux essais, le Chugoku-shinwa et le Rikugo-Zasshi, paraissant purement en chinois. Vers la même époque, un certain Hori-Tatsuno s'inspira d'un journal hollandais, fit paraître à Nagasaki, le Batavia-Shimbu, journal de Batavia.

Au mois d'avril de l'année 1864, ére Genji, trois hommes se réunirent à Yokohama et fondèrent le Shimbu-shinwa, journal. Ils s'appelaient Hamada Shinza, Kishida Ginko et Homma Sanza. Ce furent les vrais pères du journalisme japonais.

Edan et l'exemple étaient donnés et l'on vit apparaître successivement les journaux dont les noms suivent, barbares pour nos oreilles françaises :

Kewamp (nouvelles du gouvernement) journal officiel.

Tokyo Nichi-Nichi (Au jour le jour de Tokyo), officieux journal du marquis Ito.

Jiji-Shimpo (Les nouvelles du temps), indépendant.

Yomiuri (Le Crieur des rues), progressiste.

Kokumin (Le National), indépendant.

Nihon (Le Japon), conservateur, sectaire.

Mainichi (Le Quotidien), progressiste.

Jimmin (Le Peuple), libéral.

Kenshi (Le Gouvernement constitutionnel), libéral.

Yoroku-Chochu (Les dix mille nouvelles de la capitale), indépendant.

Keiga-nippo (Les feuilles de la capitale), conservateur, sectaire, patronné par le marquis Yamaguchi.

Tous ces journaux se publient à Tokyo. On pourrait y joindre encore le Hochi, le Miyako, le Yamato, le Chuo, le Nirokha et le Shinnihon.

Les journaux de province sont beaucoup moins lus et moins appréciés, sauf cependant l'Asahi (Soleil levant) d'Osaka, le Hondo (lever du soleil) de Kyoto, le Kyushu-Nippo (Nouvelles de Kyushu) et quelques autres de moindre importance. La satire et la caricature sont faiblement représentées par deux feuilles hebdomadaires de peu de valeur, le Mare-Mare chimbuso et le Ponchi (corruption du mot punch). En somme, le nombre des feuilles quotidiennes ou périodiques atteint le chiffre approximatif de 2.000 dont, tant un tirage de 94.601.180 numéros. La seule ville de Tokyo en compte plus de vingt, et l'augmentation s'accroît de jour en jour, nous ne parlerons pas des revues qui feront l'objet d'une autre causerie.

Laissons la nomenclature fort peu harmonieuse de toutes ces feuilles et passons à la « cuisine » d'un journal.

Nous voici dans la gare de Shimbashi aboutissant au pont de Kyobashi et se continuant tantôt plus étroite, tantôt plus large sous des noms divers, jusqu'à la gare d'Ueno, à l'extrémité nord de la capitale du Japon. Giza est la rue des grands bazars, trois ou quatre grands journaux quotidiens y ont aussi établi leur siège dans des bâtiments dont l'allure prétentieuse dissimule mal le manque de confort et le manque de capitaux. Au frontispice de ces maisons, le titre du journal se lit en caractères chinois tracés par un pinceau de taille gigantesque. Entrons par un escalier tortueux dans la salle de rédaction. Nos confrères japonais, du moins ceux qui se respectent, arrivent habillés à l'européenne ; dans la salle, les tables et les chaises ont remplacé les nattes, tatamis, des maisons ordinaires. Ces messieurs fument l'inévitable cigarette et boivent le thé, non moins inévitable, un thé pas toujours très frais, les mêmes feuilles servant une demi-journée, dans une eau bouillante, souvent renouvelée.

Le rédacteur en chef, shabito (premier pinceau), apporte l'article de fond ou shassetsu, qui roule toujours sur une des questions à l'ordre et représente l'opinion du journal. Le rédacteur en chef est parfois un homme politique, un député en vue. Après le rédacteur en chef, viennent les rédacteurs de moindre importance, Kisha, qui sont chargés de la politique ou des affaires courantes. Enfin, au dernier plan, arrivent les reporters tam-pocha, ou faits-divers. Lorsque tous les articles jugés bons ont trouvé place dans le cadre du journal, il reste encore de la marge pour un feuilleton illustré, pour des concours de poésie et enfin pour les annonces ou réclames.

Les premiers pinceaux des journaux japonais touchent à peine de 80 à 100 yen.

LA VIE LYONNAISE

TERRIBLE EXPLOSION
A SAINT-CLAIR

DEUX VICTIMES

Place de la Boucle. — Dans une épicierie.
Les dangers de l'essence. — Fatigue im-
prudence. — Une petite fille brûlée.
Un homme blessé.Une terrible explosion occasionnée par
l'essence a eu lieu hier à midi dans l'épi-
cicerie tenue par M. Guillon, 1 place de la
Boucle.

L'EXPLOSION

Voici dans quelles circonstances a eu
lieu l'explosion :Un des garçons de l'épicerie, M. Joa-
nès Gas, âgé de dix-huit ans, était occupé
à transvaser de l'essence ; pour faire son
travail il avait installé en plein air, sur le
trottoir, un récipient contenant 45 litres
d'essence qu'il se mit en devoir de soule-
ver. Pres de lui jouait un enfant âgé de
trois ans, fille de M. Guillon.M. Gas avait déjà rempli plusieurs litres
quand tout à coup une violente détona-
tion retentit.Les vitres de la devanture du magasin
volèrent en éclats et une flamme très
haute monta au long de la maison. Le réci-
pent contenant l'essence venait d'explor-
ser.Les passants s'élancèrent dans la direc-
tion de l'épicerie. A l'intérieur de celle-ci,
des clients s'y trouvaient. Ils n'eurent que
le temps de s'enfuir. Mais des cris de dou-
leur et d'effroi s'élevaient. Il y avait deux
enfants qui étaient entourés par les flammes :M. Gas et la fille de M. Guillon. Le
garçon épicerie avait été projeté par la vio-
lence de l'explosion sur le trottoir où il
était étendu et entouré de flammes.L'enfant, qui était placée entre le réci-
pent incendié et M. Gas, avait été cou-
chée à terre ; les flammes l'avaient enrou-
lée plus promptement, dévorant en une
seconde sa petite robe.C'est alors que les malheureuses vic-
times poussèrent des cris de douleur.
Elles essayèrent de se relever ; mais, à
des doigts asphyxiés par la fumée et torré-
fiées par les flammes, elles retombèrent
sans force.Un débilité de la grande rue Saint-
Clair, n° 71, M. Mahine, s'élança au se-
cours de la fillette, qu'il avait vue agitant
ses bras et tentant de s'enfuir. La pau-
vrette s'était effondrée à nouveau à tra-
vers le liquide enflammé.Il voulut la saisir ; les flammes mor-
dantes cruellement sa chair ; il retira la
main et trouva tout à coup sous la sienne
celle de M. Gas. Cette main s'agrippa à
ses doigts ; il tira le malheureux et le
roula dans la rigole. Un voisin, M. Bour-
din, cafetier, qui était accouru, enveloppa
M. Gas dans une couverture et éteignit
le feu qui lui rougeait les jambes et les
bras.Dans le brasier, restait encore l'enfant.
Elle ne criait plus. On apercevait à tra-
vers la rougeur de la flamme la peau
blanche des petits bras.M. Mahine s'élança à nouveau, et quoi-
qu'il se fût brûlé les doigts, les cils et
la main droite, il put rattraper la pau-
vrette au terrible feu.

LES SECOURS

Les courageux citoyens qui avaient
aidé M. Mahine dans son sauvetage, transpor-
tèrent immédiatement les blessés à la
pharmacie Chevallon, cours d'Herbouvillat,
21, où M. le docteur Reynaud vint leur
prodiguer des soins dévoués.Devant la gravité des blessures, le doc-
teur ordonna le transfert immédiat des
blessés à l'Hôtel-Dieu, où ils furent admis
d'urgence. Là on constata que Léonie
Guillon, âgée de 3 ans et demi, était gra-
vement brûlée sur toutes les parties du
corps, et que son état ne laissait aucun
espoir.Quant au garçon épicerie, son état quoi-
qu'il fût grave, ne paraissait pas désespéré.
C'est surtout au ventre et aux jambes que
le malheureux jeune homme avait été
atteint.

L'ENQUÊTE

Peu de temps après l'explosion, M. Bois,
le dévoué commissaire de police, de la
Circulaire, arriva sur les lieux, procéda à
une enquête et envoya un rapport au
Parquet.De notre côté nous avons fait une en-
quête sur les causes de l'explosion, et voici
les renseignements que nous avons recueillis.M. Bourdin, cafetier, 1, place de la Bou-
cle, était à son comptoir lorsqu'il a été
surpris par une violente détonation, il
s'est précipité et a pu aider à retirer les
blessés.Un autre garçon de l'épicerie M. Joanny
Pernel, avait aidé M. Gas dans son travail
et venait de rentrer dans l'épicerie au
moment où la bonbonne a éclaté.A son avis, l'explosion se serait produite
naturellement car parmi les employés oc-
cupés à transvaser personne ne fumait.diquer que, dès le début, les meurtriers
ont accompli leur acte avec une furie que
ne justifiait nullement l'attitude de la
foule.On a dit que quelques-uns des grévistes
étaient armés mais on n'a pas pu trouver
une seule des armes qu'ils auraient en-
portées avec eux. L'enquête porte minu-
tieusement sur ce point et les commissaires
spéciaux délégués à Cluses s'occupent
de faire la lumière complète à cet égard.La maîtresse du nommé Veillet, l'indivi-
du qui a été arrêté en même temps que
les fils Cretiez, a déclaré que son com-
pagnon n'était en rien responsable de la fu-
sillade et qu'il n'avait pas tiré sur ses
grévistes. Mais cette assertion est démentie
par les dépositions de plusieurs té-
moins.Quoi qu'il en soit, on ne peut pas dire
que l'enquête soit actuellement bien
avancée.Le juge d'instruction se propose de pro-
céder dans quelques jours à des confron-
tations qui établiront certainement de fa-
çon précise comment les fils Cretiez ont
été amenés à prendre leurs fusils ; à quel
moment exact ils l'ont fait, quels conseils
ils ont reçus et quelles conversations ils
ont eues avec les personnes présentes
dans l'usine au moment de la fusillade.Il apparaît comme certain que toute la
vérité sera bientôt connue à cet égard.

BRUIT DE DÉMISSION DE LA MUNICIPALITÉ

Le bruit court que plusieurs conseillers
municipaux démissionneraient.
On est toujours sans nouvelles de M.
Drompt, maire de la commune, absent de-
puis mardi soir.

HORRIBLE ACCIDENT A MACON

Deux dames broyées par une locomotive

Macon, 23 juillet.

Un double accident mortel vient d'arri-
ver en gare de Macon.
Une dame de Lyon, Mme Jacquet, vou-
lant sauver Mme Mercier, de Pierrelas,
qui, atteinte de maladie cérébrale, allait
se précipiter sous un train, a été tampon-
née par une locomotive.Toutes les deux ont été tuées. Mme Jac-
quet est la mère du docteur Jacquet.

MASSACRES EN CHINE

Un évêque et un prêtre français tués

Shanghai, 23 juillet.

On annonce d'Ichang qu'un évêque et
un prêtre français et trois chrétiens indi-
gènes ont été tués.Un autre prêtre a été fait prisonnier et
trois chapelles ont été brûlées près de
Tsi-Nan-Fou. Deux cents soldats ont été
envoyés à Ichang.

Echos et Nouvelles

LES FONDS SECRETS DE LA MARINE

A propos de l'affaire Dauterive et des
vingt mille francs versés à l'Austerlitz,
sachant que le ministre de la marine
amasse, chaque année, au budget des
fonds secrets, pour une somme de 200.000
francs ?Détail particulier. Cet argent est
remis en coupures de cent francs au chef
de division désigné, ce qui laisse à pen-
ser que les services rendus à la marine
sont en général, peu rétribués.Le fonctionnaire détenteur des f. s.
vient-il à être remplacé, dans le courant
de l'année, il remet à son successeur le re-
liquat du crédit annuel contre un reçu.Mais, quand arrive la fin de l'année,
la totalité des fonds alloués est théori-
quement réputée déversée. Reste-t-il de
l'argent, ces espèces viennent grossir
une masse spéciale, appelée « caisse d'é-
pargne », dont il n'est tenu aucune comp-
tabilité, qui ne figure nulle part aux con-
troles, et que les chefs de service successifs
se passent de la main à la main, sans exi-
ger de reçu. Soyons précis : la masse
noire du ministère de la marine s'élève à
cette heure, à la somme de 80.000 francs,
produite par l'accumulation des reliquats
de fin d'année.

CE QU'ON PEUT PASSER A LA DOUANE

Quel est le voyageur qui, revenant de
l'étranger en France, ne s'est pas deman-
dé combien de cigares ou de cigarettes il
avait le droit de garder dans ses poches
ou dans ses bagages, sans s'exposer à
payer les droits d'entrée ou à se voir dres-
ser un procès-verbal de contrabande ?Tout le monde sait bien que la douane
permet l'introduction en franchise d'une
certaine quantité de tabac du dehors ;
mais quelle est cette quantité ? Voilà ce
que presque tout le monde ignore. Nous
allons donc le lui dire, en citant les termes
mêmes d'un avis que l'administration douanière
vient de faire afficher dans les
wagons-restaurants des trains internatio-
naux :« Les voyageurs sont autorisés, à titre
de tolérance, à transporter, en franchise de
droits, à la condition expresse de les avoir
préalablement déclarés, une trentaine de
cigares, ou une centaine de cigarettes, ou
un hectogramme environ de tabac haché.
Ces quantités ne peuvent être cumulées.
Les femmes et les enfants n'ont droit à
aucune tolérance.« Sont prohibés le tabac en feuilles, les
allumettes... »dun ; le Pas-de-Calais, M. Vallée, ré-
publicain antimilitariste, dans le canton
de Saint-Pol-Ternoise ; les Basses-Pyré-
nées, M. d'Arriat d'Etchepare, républicain
ministériel, dans le canton de Pau-Ouest ;
la Sarthe, M. Gailloux, ancien ministre
des finances, dans le canton de Mamers,
et M. d'Estourbeilles de Constant, radical
dans le canton de Lude ; la Seine-et-Oise,
M. Berteaux, radical, dans le canton de
Poissy.Enfin, un sénateur est candidat dans
l'Ardèche, M. Boissy d'Anglas, radical,
pour le canton de Rochemaure.

MORT DE L'ÉVÊQUE STROSSMAYER

Agram, 23 juillet.

Mgr Strossmayer, dont on avait annoncé
la maladie grave, vient de mourir aux
bains de Rohitich, en Styrie.Le défunt a été l'un des plus illustres
personnages du monde slave et poudant
sa longue existence, il s'est montré un
des plus ardents défenseurs de la cause
slave. Grand patriote croate, il a mis sa
parole, son influence et sa fortune au ser-
vice de ses compatriotes.Depuis quelques années, Mgr Stross-
mayer s'était tenu à l'écart de la politique
active et avait vécu retiré dans son palais
à Djakovica.Fondateur de l'Université d'Agram, de
l'Académie des sciences et des beaux arts,
d'une riche galerie de tableaux et de nom-
breuses autres institutions en Croatie, il
fut un bienfaiteur pour son pays. Profo-
dément pénétré du sentiment de la soli-
darité des peuples slaves en général, il a
été surtout l'un des apôtres les plus ac-
tifs de l'union des slaves du Sud.

LES SURSIS POUR LES 28 JOURS

Paris, 23 juillet.

La discussion de la loi sur le service de
2 ans, notamment en ce qui concerne la
suppression et la diminution des périodes
d'exercices de 43 et de 28 jours, a amené
un nombre inusité de demandes de sursis ;
des réservistes et des territoriaux convo-
qués cette année se sont empressés de de-
poser des demandes de sursis à l'année
prochaine, comptant que, la loi votée, on
ne les appellera plus, sinon pour des pé-
riodes prescrites.Les motifs les plus variés sont invoqués
dans les demandes de sursis. L'autorité
militaire, malgré la plus grande bienveil-
lance, a dû, en présence de cette recrudescence
inattendue de demandes d'ajourne-
ment, prendre des mesures, car leur
admission en bloc équivaudrait presque à
la suppression des appels pour l'année
prochaine, comptant que, la loi votée, on
ne les appellera plus, sinon pour des pé-
riodes prescrites.Les motifs les plus variés sont invoqués
dans les demandes de sursis. L'autorité
militaire, malgré la plus grande bienveil-
lance, a dû, en présence de cette recrudescence
inattendue de demandes d'ajourne-
ment, prendre des mesures, car leur
admission en bloc équivaudrait presque à
la suppression des appels pour l'année
prochaine, comptant que, la loi votée, on
ne les appellera plus, sinon pour des pé-
riodes prescrites.Les motifs les plus variés sont invoqués
dans les demandes de sursis. L'autorité
militaire, malgré la plus grande bienveil-
lance, a dû, en présence de cette recrudescence
inattendue de demandes d'ajourne-
ment, prendre des mesures, car leur
admission en bloc équivaudrait presque à
la suppression des appels pour l'année
prochaine, comptant que, la loi votée, on
ne les appellera plus, sinon pour des pé-
riodes prescrites.Les motifs les plus variés sont invoqués
dans les demandes de sursis. L'autorité
militaire, malgré la plus grande bienveil-
lance, a dû, en présence de cette recrudescence
inattendue de demandes d'ajourne-
ment, prendre des mesures, car leur
admission en bloc équivaudrait presque à
la suppression des appels pour l'année
prochaine, comptant que, la loi votée, on
ne les appellera plus, sinon pour des pé-
riodes prescrites.

LES DRAMES DU DIVORCE

Le crime d'un ex-huissier. — Rue Saint-
Anne. — Traversée de part en part.

Paris, 23 juillet.

Ce matin, vers midi, un monsieur et
une dame, d'apparence fort convenables,
marchaient tranquillement dans la rue
Sainte-Anne, lorsqu'à la hauteur du nu-
mero 32 ils furent abordés par un indi-
vidu de mise et de manières correctes.Après avoir échangé quelques paroles
rapides, l'inconnu tira un revolver de sa
poche. Une détonation partit et la jeune
femme, tournant un moment sur elle-
même, vint à s'abattre dans les bras d'un
passant, M. Jacopozzi, fabricant de glaces.Transportée dans une pharmacie de la
rue Thérèse, elle rendit le dernier soupir
en y arrivant. La malheureuse avait été
traversée de part en part. La balle, en-
trée dans le dos, était sortie par la poi-
trine et était venue s'enficher contre un
bus de corset.Pendant ce temps, le meurtrier se consti-
tuait prisonnier entre les mains des
agents accourus et était conduit au com-
missariat de police de la rue Villébois.C'est un nommé Hyacinthe Laisot, âgé
de 50 ans, ancien huissier, domicilié ac-
tuellement 63, boulevard de la République,
à Noisy-le-Sec.La victime n'est autre que sa femme.
Les deux époux étaient en instance de
divorce et Mme Laisot se rendait chez
son père au moment où elle a été tuée.M. Ergatier, commissaire de police, a
envoyé le mari meurtrier au Dépôt.

Le Drame de Cluses

Cluses, 23 juillet.

Chaque jour, M. Picaut, juge d'instruc-
tion, reçoit à Cluses par le train de 40 h. 25, le courrier de la mairie.
Il y a des positions sur cette sanglanteTénot, préfet de la Haute-Savoie,
et Blanc, sous-préfet de Bonneville, sont
également arrivés ce matin, pour se ren-
dre compte des dispositions de la popula-
tion et ils ont été heureux de constater les
résultats des pourparlers en vue de la re-
prise du travail.M. Picaut a reçu de très importants
témoignages notamment celui du caporal
David, du 39^e d'infanterie, qui semble in-350 canons de montagne que Kouroupakine
réclame avec insistance. Si les Russes
avaient eu de ces pièces, le 16 juillet, à
Ta-Ouan, il est probable que les Japonais
n'en seraient pas venus à bout.On demeure convaincu que le général
Herthmann a eu un choc avec les trou-
pes de Kuroki et qu'il a infligé de grosses
pertes à l'extrême aile droite des Japonais,
mais on n'en connaît pas le résultat. On
comprend que le général Kouroupakine
n'ait encore rien télégraphié. Avant tout,
il tient à ne fournir qu'un rapport com-
plet sur l'issue des opérations.Le général Alexieff, chef du bureau
des opérations, consulté sur la question
de savoir s'il était possible vers les Japo-
nais d'envoyer une colonne vers Moukden
sans qu'on le sache ou sans qu'elle puisse
être arrêtée, déclare la chose absolument
impossible. Kouroupakine a, en effet,
depuis longtemps, sur toutes les routes,
sur tous les sentiers que pourraient choi-
sir les Japonais pour déborder l'aile gau-
che russe, l'entourer, couper les communi-
cations, placé plusieurs bataillons et de
de nombreuses colonnes de cosaques et
d'écadailleurs, qui rapportent chaque jour
fidèlement, au généralissime, tous les
mouvements de l'ennemi.UNE ATTAQUE DE PORT-ARTHUR
Tché-Fou, 23 juillet.Des Chinois qui viennent d'arriver ici
rapportent que les tirailleurs japonais ont
attaqué Port-Arthur jeudi soir.Les détails qu'ils donnent diffèrent. Su-
vant les uns, les Japonais ont été repous-
sés et ont perdu trois mille hommes. Suivant
les autres, l'attaque a échoué à cause des
projections électriques, mais il n'y aurait
eu de pertes d'aucun côté.

Encore un Incident

DANS LE CANAL DE SUEZ. — SAISIE D'UN
NAVIRE ALLEMAND. — LA CONTRE-
BANDE DE GUERRE

Berlin, 23 juillet.

La compagnie Hamburg-America com-
munique la déclaration suivante :
« D'après un télégramme de Suez notre
vapeur Scandia, qui a quitté Hambourg le
20 juin, à destination d'Extrême-Orient, a
été arrêté par le capitaine Bremerhaven, Rotterdam, et
Anvers aurait été arrêté dans la mer
Rouge par un vaisseau de guerre russe.
Ce matin il aurait été ramené sous pavil-
lon russe et sous la conduite d'un équi-
page et d'officiers russes à Suez.« La saisie du vapeur Scandia semble
inexplicable car, suivant son manifeste,
il n'avait à son bord aucun matériel de
guerre pour le Japon, sous aucune forme
ce soit.« La compagnie Hamburg-America dé-
clare le début de la guerre a pris soin d'aviser
ses représentants qu'il leur était spéciale-
ment enjoint de refuser les expéditions
de colis pouvant être considérés comme
contrebande de guerre. La compagnie
Hamburg-America s'est, en conséquence,
adressée à l'Office des affaires étrangères,
en priant de faire immédiatement toutes
les démarches nécessaires pour mettre
au clair ce désagréable incident.

A LA COMMISSION DE LA MARINE

L'incident Berteaux

Paris, 23 juillet.

Le Temps dit qu'au début de la séance
de la sous-commission de la marine, M.
Doumer au nom de M. Berteaux qui, ainsi
que nous l'avons dit, n'assistait pas à la
séance, présente certaines réserves au su-
jet du compte rendu officiel de l'incident
qui s'était produit à la dernière séance.Les réserves demandées au nom de M.
Berteaux n'ont pas été acceptées par la
commission, mais en raison de son absence
il a été sursis à l'adoption du procès-ver-
bal en ce qui concerne la partie relative à
l'incident.

Les Elections au Conseil Général

Députés, Sénateurs Candidats

Paris, 23 juillet.

Cent cinquante et un députés et qua-
tre-vingt sénateurs font partie comme
conseillers généraux de la série renouve-
lable le 31 juillet prochain.Deux de ces députés ne se représentent
pas, M. Dron, dans le Nord, et M. Vil-
lejeune, dans l'Yonne. L'un est décédé, M.
Isambart, de l'Eure. Deux sénateurs ne
se représentent pas, M. Labiche, dans la
Manche, et M. Barbey, dans le Tarn.Par contre, douze députés, qui ne sont
pas conseillers généraux, sont candidats à
des assemblées départementales.Ce sont : dans l'Aisne, M. Doumer, ra-
dical, candidat pour le canton d'Anisley-
Château, l'aveyron, M. Massabau, con-
servateur, dans le canton de Saint-Ger-
main ; la Haute-Garonne, M. Caze, répu-
blicain ministériel, dans le canton de Vi-
llefranche ; la Gironde, M. Chaigne, ra-
dical, dans le canton de la Réole ; la Marne,
M. Coustant, nationaliste, dans le canton
d'Auzanville, contre M. Vallé, ministre de
la justice, conseiller sortant.Dans la Mayenne, M. Durel, conser-
vateur, dans le canton de Montsurieux ;
Mouze ; le lieutenant-colonel Roussel,
nationaliste, dans le canton de Ver-ar mois, environ 220 à 260 fr. de notre
monnaie, les rédacteurs ordinaires rego-
lent entre 30 et 40 francs, 80 et 120 fr. par
mois. Les reporters touchent moins en-
core ; de 20 à 40 francs ; seulement leurs
déplacements sont payés.Et de la salle de rédaction nous pas-
sons dans la salle de composition, le spec-
tacle est moins banal. Le compositeur
japonais est un petit chef de bataillon.
Sous ses ordres, est placée une bande d'en-
fants dont l'âge varie entre 10 et 15 ans.
Comme un essaim de guêpes autour de la
ruche, ce petit peuple s'en va fredonnant,
chantant d'une voix nasillarde les sons des
paraboles qu'il va cueillir au hasard de
ses mille cases où ils sont enfermés. Les
japonais se servent des caractères chi-
nois pour écrire leur langue ; ces caractères
sont au nombre d'environ 9.500, rangés
en ordre d'après certains signes nom-
més radicaux.La main-d'œuvre de ces employés su-
balternes est d'un bon marché inouï ; les
meilleurs ouvriers compositeurs gagnent à
peine de 40 à 50 francs, 1 fr. à 1 fr. 50 de
notre monnaie par jour.On peut aussi se rendre compte du bas
prix de vente de certains journaux ; la plu-
part des grands quotidiens à 6 pages au
moins, quelquefois 10 et même 12. Or,
ces 12 pages se vendent 2 francs, c'est-à-
dire un peu plus de cinq centimes, au dé-
tail. La vente des journaux se fait par
l'intermédiaire de grandes compagnies ;
les crieurs de rues gagnent à peine leur
vie.La presse a aidé à remporter de nom-
breuses victoires politiques ; elle prêche
également de nombreuses réformes, celle
du mariage, notamment, ainsi que le
relèvement intellectuel, moral et social
de la femme japonaise ; elle a réussi en
grande partie.

La Guerre Russo-Japonaise

LA SITUATION

Le mouvement débordant de la colonne
Kuroki préoccupe plus que jamais l'état
commandement russe, dont tous les ef-
forts tendent à retarder la marche de l'en-
nemi vers le Nord. Dans ce but, plusieurs
bataillons de la 9^e division, commandés
par le général Herschmann, ont attaqué
le nouveau le 19 juillet, à l'aube, les trou-
pes japonaises du côté de la passe nord de
Mollen-Ling.Une dépêche de Saint-Petersbourg ra-
pporte que les Russes parvinrent à refou-
ler l'ennemi. L'action se poursuivit toute
la journée et recommença le lendemain.
On n'en connaît pas le résultat final. Ce-
pendant, d'après les renseignements reçus
par un journal russe, la lutte aurait pris
une très grande extension et l'armée du
général Kuroki aurait rompu les lignes de
son adversaire. Les troupes japonaises
seraient donc victorieuses et marcheraient
directement sur Moukden.Il va sans dire que nous n'enregistrons
ce bruit que sous les plus expresses ré-
serves. Aucun télégramme officiel de la
source russe ne nous l'a confirmé. Toutefois,
il n'est pas invraisemblable que les Japo-
nais cherchent, par tous les moyens,
à couper les communications de Kouroupakine
et consentent aux plus grands sacrifices
pour y parvenir. C'est le plan dont ils
poursuivent ouvertement la réalisation.
Personne ne l'ignore et Kouroupakine
moins que personne. C'est pourquoi nous
doutons fort qu'ils aient tenté leur but
sans livrer une grande bataille, dont les
échos nous seraient parvenus à l'heure
actuelle.

LES OPÉRATIONS EN MANCHOURIE

UNE VICTOIRE DES RUSSES

Londres, 23 juillet.

Une dépêche de Liao-Yang dit que le
19 juillet les Russes ont attaqué un corps
japonais et l'ont vaincu à l'aube en re-
traitant 200 tués et blessés. La dépêche
ajoute que le général Kuroki est malade
et qu'on le porte sur un brancard.

MARCHÉ EN AVANT DU GÉNÉRAL OKU

Niou-Tchouang, 22 juillet.

Le général Oku a recommandé hier son
mouvement de front. Dans l'après-midi il
a occupé Ching-Sing-Ling après qu'un dé-
tachement russe d'une force insignifiante
y fut retiré sous le feu de deux pièces de
campagne en position sur une colline ad-
jacente.Sa marche est de nouveau retardée par
la pluie qui tombe en torrent depuis
30 heures. Les Japonais construisent des
routes militaires et un pont de fer sur la
route de San-Kwai Chich à Kai-Tchao.Les positions russes de Tach-Tsiao
sont extrêmement fortes. Le général
Kondorowitch est guéri de sa blessure,
il commande les troupes.

LA MOBILISATION Russe

Saint-Petersbourg, 23 juillet.

Jusqu'à présent, la concentration russe
n'est pas terminée, mais le bureau des
opérations militaires de l'état-major sait
qu'actuellement est arrivée à Liao-Yang
la queue du 47^e corps qui complète les
cadres dont le général Kouroupakine a
besoin pour prendre l'offensive.En outre, on sait que les corps d'armée
qui partiront la semaine prochaine em-
mènent, en plus de leur propre artillerie,

FEUILLETON DU « RAPPEL REPUBLICAIN »

du 24 Juillet 1904 — 46 —

MARIAGE SECRET

PAR PAUL BERTINAT

PREMIÈRE PARTIE

COMME UNE ÉPAVE

Il ne s'apercevait pas que si, par ha-
sard, quand il entrerait, madame Casté-
lain était encore chez elle, la petite salle à
manger, aussi, lui semblait moins tiède
au corps, moins chaude au cœur.Il ne voyait pas qu'au moment où ces
jours-là, par la porte donnant sur l'om-
brage du jardin, la jeune femme entrainé
doucement — sa beauté brune semblait
apporter avec elle un rayonnement dont
il restait ébloui.Elle était si délicieusement belle, à pré-
sent, cette Manuëlle.Le temps qui accompli, implacable, son
œuvre de paix sinon l'oubli, — le temps
n'avait passé là que pour calmer des dou-
leurs chaque jour plus lointaines, — pour
accablant des plaies chaque jour moins
saignantes.Plus de deux ans s'étaient écoulés de-
puis le commencement de ce récit...Avec l'apaisement... avec la résigna-
tion... avec, surtout, les joies intimes que
lui donnait cette petite Rolande qu

COURS DE LYON

Du 23 Juillet 1904

CLOTURE A TERME		
5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

CLOTURE AU COMPTANT

5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

OBLIGATIONS

5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

APRES BOURSE

5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

CHANGES SUR PARIS

5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

COURS DE PARIS

Du 23 Juillet 1904

TERME		
5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

OBLIGATIONS

5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

APRES BOURSE

5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

CHANGES SUR PARIS

5 %	102 75	102 75
4 %	102 50	102 50
3 %	102 25	102 25
2 %	102 00	102 00
1 %	101 75	101 75

MINES D'OR

Paris, 23 juillet.

De Beers ord.	479 50	479 50
De Beers pr.	480 00	480 00
De Beers ord.	479 50	479 50
De Beers pr.	480 00	480 00

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 23 juillet.

Séance ferme, mais cours presque nominaux. Seul, le Rio-Tinto a été demandé de 1.338 à 1.343 pour clore à 1.341.

Le métal était inchangé à Londres et à New-York, mais l'Amalgamated était en reprise à 52.12.

Le change espagnol était invariable à 38.10.

Comptant. — Fonds d'Etat: Russie 1899 93.70, Bons 5 0/0 500, Serbie 74.00.

Actions. — Bons Panama 408, Laender 455, Autrichiens 683, Gaz Besançon 1400, Venise 780, Communay 268, Dombrowa 1200, Roche Molère 1630, Clermont 340, Croix Rousse 362, Paris dynamite 40, Produits Alais 682, Paris Givet 126, Izieux 161, Tanneries 232.

Obligations. — Paris 1875 563.75, 490 443, Foncières 1903 497.25, Dauphiné 220, Drôme 416, Traciion 150, Valence 5 1/2 410.

BON DU TRÉSOR RUSSE 5 %
ÉMISSION 1904. — La Caisse d'Escompte et de Crédit, 18, rue de Berlin, PARIS, vend ces bons aux prix de 501.50 net. Adresser les ordres et les fonds au Directeur.

PRESSOIRS
FOULOIRS à VENDRE — Broyeurs à pommes
MEUNIER & FILS
35, 37 - 39 - Rue Saint-Michel - LYON
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ SUR DEMANDE

Guérison Sûre et Radicale
Migraines, Névralgies
PAR LES
DRAGÉES
RR. PP. PRÉMONTRES
à base de Valériane
DE ZING
et des Principes actifs du
QUINQUINA
Dépôt Général à Lyon:
PHARMACIE BERTRAND AINÉ
FRANÇON, Successeur, 21, Place Bellecour
Envoi FRANCO contre 5 francs en Timbres ou Mandat.
DANS toutes les BONNES PHARMACIES

EDEN-HOTEL
Boulevard Gambetta, NICE
OUVERT TOUTE L'ANNÉE
Pension de famille. — Entouré d'un grand parc
avec eau de source
Salle de bains. — Salon de lecture. — Puits. — Lumière
électrique. Prix modérés. Arrangement pour familles
SPECIALITÉ POUR DINERS DE MARIAGE
G. MOTTET NYFFENEGGER, Propriétaire

H. BAUCHE & CIE
LYON - 7, rue Président-Carnot, 7 - LYON
INCROCHETABILITÉ
INCOMBUSTIBILITÉ ABSOLUES
COFFRE-FORT "LE CUIRASSE"
FOURNISSEURS DES MINISTÈRES, DES BANQUES, ETC.
20.000 références. — Envoi du Catalogue franco

MANDARINS
Qualité extra supérieure
SE TROUVE
Dans toutes les bonnes Epiceries et
Maisons de Comestibles
Le kilo..... 9 fr. 50 | 250 grammes.. 2 fr. 50
500 grammes.. 4 fr. 75 | 125 grammes.. 1 fr. 50
50 grammes..... 0 fr. 60

MAISON ISAAC CASATI, 31, rue Farfandière, LYON
TÉLÉPHONE 30-37.
DIJON MARQUE RECOMMANDÉE DIJON
Cassis ROYER-HUTIN
Aperitif ROYER-HUTIN
Absinthe ROYER-HUTIN
Prunelle ROYER-HUTIN
Guignolet ROYER-HUTIN
Liqueurs supérieures de toutes sortes
VINS DE BOURGOGNE

MAISON BÉNEVOLO
48, Rue de la République, LYON
OPTIQUE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE
Réduction rigoureuse et immédiate des ordonnances de MM. les Docteurs
VERRES ISOMÉTROPIQUES
Appareils pour la vision binaire. Seul Concessionnaire en la Région
Jumelles de Course, Caméscope, Marine. — Spécialité de loupes optiques
Physique, Mécanique, Optique, Lunetterie et Marques pour Automobiles

BYRRH
VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA
Le plus Hygiénique des Aperitifs
ROBES ET CONFECTIONS
A Façon pour Dames et Fillettes
PLACE BELLECOUR, 27, au 3^e LYON
Moscatto Spumante d'Origine
ASTI-MOUSSEUX
Michel PÉRONA, Chambéry

Étude de M^e BERNARD,
avocat à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 98.
VENTE SUR LICITATION
AVEC ADJUDICATION D'ÉTRANGERS
En l'audience des criées du Tribunal civil
de Lyon, au Palais de Justice, place de Roanne
D'UNE
PROPRIÉTÉ
SISE A LYON, QUARTIER DES MASSUES
chemin de la Chapelle, 2
Adjudication au Samedi 30 Juillet 1904, à midi
Mise à prix : 10.000 fr.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BERNARD,
avocat poursuivant, à Lyon, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville,
et, pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal
civil de Lyon, où il est déposé.

A VENDRE
UNE
PROPRIÉTÉ
à LYON
6^e Rue de Monplaisir, 108
Près la Place de Monplaisir
(à proximité de 2 stations de Tramways)
COMPRENANT
MAISON D'HABITATION
de construction récente
Avec JARDIN
de 300 mètres environ
PRIX AVANTAGEUX
S'adresser à M^e DRESSY, Notaire à Lyon
Place de la République, 44

A VENDRE
UNE
PROPRIÉTÉ
à LYON
6^e Rue de Monplaisir, 108
Près la Place de Monplaisir
(à proximité de 2 stations de Tramways)
COMPRENANT
MAISON D'HABITATION
de construction récente
Avec JARDIN
de 300 mètres environ
PRIX AVANTAGEUX
S'adresser à M^e DRESSY, Notaire à Lyon
Place de la République, 44

VERS et CONVULSIONS
des enfants
guéris par la
POUDRE VERMORELLE
(Le meilleur des vermifuges connus)
0.30 cent. les 3 paquets
Se trouve dans les pharmacies
Dépôt: Pharmacie Centrale du Sud-Est
42, g. r. St-Roch, St-Etienne
52, rue Centrale, au 2^e, Lyon
M^e YVON
célèbre somnambule. J'instruis, guide et console sur
toutes choses de la vie, passé,
présent et avenir. Consultations
depuis 1 franc de 8 h.
matin à 7 h. soir et par cor-
respondance.

AVIS
LE TAILLEUR PAUVRE, créateur des vêtements sur mesures à Bon Marché, n'a que deux maisons:
LYON et MARSEILLE. Ceux qui cherchent VAINEMENT à l'imiter, ne sont que de vulgaires contre-
facteurs contre lesquels les acheteurs doivent être mis en garde.

A VENDRE
Jolie propriété, à 5 minutes
de la gare de Colonges, près
de la Saône, composée de: 1^{er}
Maison de maître, presque
neuve, 4 pièces en très bon
état, avec nombreuses dé-
pendances; 2^e Clos de 2.000
mètres, planté d'arbres
divers, arrosé à l'eau et vi-
vif, le tout en plein rapport.
3^e Clos de 1.400 mètres de
terrain sur l'île Roy, bois à
couper, droit de pêche et de
chasse. Prix très avantageux.
Écrire à l'Agence Fournier,
Lyon, n^o 420.

Pour Vendre vos
LIVRES D'ÉTUDES
Adressez-vous à la
Librairie UNIVERSELLE
Théophile GORAUS
Quai de l'Hôpital, 67
LYON

VERS et CONVULSIONS
des enfants
guéris par la
POUDRE VERMORELLE
(Le meilleur des vermifuges connus)
0.30 cent. les 3 paquets
Se trouve dans les pharmacies
Dépôt: Pharmacie Centrale du Sud-Est
42, g. r. St-Roch, St-Etienne
52, rue Centrale, au 2^e, Lyon
M^e YVON
célèbre somnambule. J'instruis, guide et console sur
toutes choses de la vie, passé,
présent et avenir. Consultations
depuis 1 franc de 8 h.
matin à 7 h. soir et par cor-
respondance.

VERS et CONVULSIONS
des enfants
guéris par la
POUDRE VERMORELLE
(Le meilleur des vermifuges connus)
0.30 cent. les 3 paquets
Se trouve dans les pharmacies
Dépôt: Pharmacie Centrale du Sud-Est
42, g. r. St-Roch, St-Etienne
52, rue Centrale, au 2^e, Lyon
M^e YVON
célèbre somnambule. J'instruis, guide et console sur
toutes choses de la vie, passé,
présent et avenir. Consultations
depuis 1 franc de 8 h.
matin à 7 h. soir et par cor-
respondance.

AVIS
LE TAILLEUR PAUVRE, créateur des vêtements sur mesures à Bon Marché, n'a que deux maisons:
LYON et MARSEILLE. Ceux qui cherchent VAINEMENT à l'imiter, ne sont que de vulgaires contre-
facteurs contre lesquels les acheteurs doivent être mis en garde.

Kama 510, Dombrowa 506.50, Fonclère
437, Navigation 500.
En banque. — Mines soutenues sans
affaires, Chartered 38, East Rand 190,
Goldfields 140, Rand Mines 248.50.
Actions. — Electron 225, Borax préf.
266, Sole hongroise 414, Dombrowa 365,
Brevets 140, Glace 46, Textiles 190, Ana-
sahia unifiés 78.
Obligations. — Bouble 501, Tanneries
470, Montolieu 440, Pottendorf 457, Mos-
cou 255, Varsovie 253.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

DIVIDENDES

Le dividende de la Société des Acieries de
Micheville pour l'exercice 1903-1904 sera
de 50 fr. bruts par action, comme pour
l'année 1902-1903.L'Amalgamated Copper Cy vient de
déclarer un dividende trimestriel de
1/2 0/0.Régie Cointeressée des tabacs ottomans
Les recettes de juin 1904 s'élèvent à
19.500.000 piastres contre 20.900.000 piastres
en juin 1903.Gelsenkirchen
Le bénéfice du mois de juin s'est élevé
à 1.466.898 marks contre 1.004.586 en mai
dernier et 1.423.086 marks en juin 1903.London joint stock bank
L'assemblée générale semestrielle de la
London joint stock bank, tenue avant-
hier, 21 juillet, à Londres, a fixé le di-
vidende à sh. 18 par action, soit 12 0/0. Il
ne faudrait pas trop s'attendre à la fin de
la dépression, aussi bien en Angleterre
qu'en Amérique.En ce qui concerne l'Inde, l'Australie et
le Canada, les perspectives sont encourage-
antes. Le bénéfice net du semestre est
de liv. st. 430.746, avec le report de 25.552
liv. st., chiffre le plus bas qu'on ait vudepuis 1899. Le rapport et les comptes ont
été approuvés.Statistique des Cuivres
D'après la circulaire Merton
Statistique au 15 juillet 1904:Stock au 30 juin 1904..... 11.151
Importations du
1^{er} au 15 juillet 1904: 7.875
Amérique..... 2.194
Chili..... 900
Espagne et Portugal..... 2.203
Diverses contrées..... 43.161Délivraisons du
1^{er} au 15 juillet 1904..... 43.611
Stock au 15 juillet 1904..... 10.684
Le stock au 15 juil. 1904 est de T. 10.684
Il était au 30 juin 1904 de..... 11.137

Diminution pour la quinzaine T. 441

RÉCLAMER PARTOUT

LE "RAPPEL REPUBLICAIN"

Le Gérant: CLAUDIUS LAMURE

Tirage sur machines rotatives Marinoni
40.000 exemplaires à l'heure.Imp. WALTNER ET C^e, 3, rue Stella. — Lyon

40 ANS DE SUCCÈS

EMPLATRE BARBERON

L'EMPLATRE BARBERON, préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une
efficacité parfaite, tout en ne provoquant aucune irritation, ne forme aucune croûte,
n'engorge pas la plaie et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir de travail et
de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace
contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladie de foie, coups, foulures,
rhumus, fluxions de poitrine, asthme. L'appliquer: 1^{er} SUR L'ENDROIT MALADE. Pour
paralysies, goutte, rhumatismes, points de côté, maladie de foie et tous les points
douloureux. — SUR LA POITRINE: Pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthme, catarrhes. — SUR LE
Ventre: Pour diarrhées, dérèglements de corps et coliques. — SUR LE CHEUX DE L'ESTOMAC: Pour maux
d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

SUIVANT LA GRANDEUR DES EMBLETTES LEURS PRIX SONT DE: 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50.

Des emblettes de 0 fr. 60 sont préparées spécialement pour enfants contre la Coqueluche,
Toux de rougeole, Rhumes, Vers et Diarrhée de leur âge.

Exiger la marque du COQ, la signature BARBERON et refuser tout emblette vendu au rabais.

Gros et détail: PHARMACIE BARBERON, place Boivin, 9, à SAINT-ETIENNE (Loire).

ENVOI FRANCO DANS TOUTE LA FRANCE CONTRE TIMBRES ET MANDAT - VENTE TOUTES LES PHARMACIES

HYDROTHERAPIE MÉDICALE

LYON - 25, Rue du Bât-d'Argent, 25 - LYON

Bains ordinaires et médicaux - Bains de vapeur - Douche vapeur - Douche froide et chaude
à haute pression - Massages spéciaux pour maladies nerveuses.

Les Ordonnances de Messieurs les Docteurs seront rigoureusement suivies

A. HUGGLER

EX DOUCHEUR-MASSEUR DU GRAND SANATORIUM DE TERRIT (SUISSE)

ON SE REND A DOMICILE

ALBERTIN & C^e

Pâtes Alimentaires

EXTRA

Réclamez chez tous

Les PLAQUES

GUILLEMINOT

LES MEILLEURES

S. P. A. 52, rue de la République, LYON, Publiée sous toutes ses formes

Pour la Publicité du "RAPPEL REPUBLICAIN" S'adresser à la S. P. A., 52, Rue de la République LYON

FEUILLETON DU "RAPPEL REPUBLICAIN"

du 24 Juillet 1904 — 68 —

LES DRAMES DU MARIAGE

LA VEUVE DU CAISSIER

PAR

Xavier de MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

— Soyez tranquille ! — répliqua Vogel

avec un singulier sourire. — Je ne de-

viendrais pas amoureux. — Mon cœur,

je vous l'ai dit, est mort depuis long-

temps.

Le comte et le baron s'étaient remis

à marcher.

Une faible distance, désormais, les sé-

parait de madame de Simeuse, et par

conséquent de Valentine.

La jeune femme prête à détailler, chan-

celait sur son fauteuil.

Le professeur de solfège venait de se

remettre au piano et commençait une

valse languoureuse.

LXI

Il aurait été impossible à Valentine de

cachier son trouble. Elle n'était pas

maîtresse d'elle-même et son écrasante

émotion grandissait à vue d'œil.

— Mon Dieu, qu'avez-vous ?... lui de-

manda madame de Simeuse très-inquiète.

— Je ne sais... murmura la com-

tesse d'une voix éteinte.

— Vous êtes devenue pâle tout à coup

et maintenant vous semblez près de per-

dre connaissance.

— Je ne me sens pas bien.

— La chaleur peut-être.

— Ça peut-être ?

— Voulez-vous quitter ce salon pen-

dant quelques minutes ?

— Je ne pourrais marcher.

La marquise tira de sa poche un petit

flacon de cristal bouché à l'émeri.

— Voici des sels anglais très-violents,

reprenez-les. — Il faut les respirer.

C'est souverain contre les défaillances.

Valentine fit un signe affirmatif, appro-

cha le flacon de ses narines, et aspira

fortement les émanations de l'alcali

volatil.

L'effet produit fut presque immédiat.

La jeune femme poussa un soupir

d'allègement. — Un peu de sang revint

à ses joues. — Elle reprit la faculté de

penser et se dit :

Madame de Simeuse suivait avec un

intérêt sincère et très vif les progrès du

rétablissement de la comtesse.

— Cela va mieux... — Ce n'était point

grave. Dans un instant toute trace de

ce malaise aura disparu.

— Vous m'avez fait grand peur, savez-

vous.

— Ah ! chère madame, pardonnez-

moi !... Je ne connais rien de plus ab-

surde que d'être ainsi souffrante au mi-

lieu d'une fête.

Madame de Simeuse protesta.

— Oui, reprit Valentine, — je main-

tiens le mot... c'est absurde. — Heu-

reusement cette demi-syncope a passé

tout à fait inaperçue.

La comtesse se trompait.

Deux personnes au moins, le baron de

Beuzeval et Graf von Angellès, avaient